

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

Une nouvelle charte graphique pour le site

En ouverture du conseil municipal, mardi 11, Johann Baranger, maire a présenté ses vœux aux conseillers. Puis, Nicolas Brunet, de l'entreprise Tabula Rasa, a fait une proposition de nouvelle charte graphique concernant la page d'ouverture du site internet de la commune, datant de 2014. « Une maquette aux couleurs très vives, un outil au service de la population avec de nouvelles fonctionnalités. » Une réunion de la commission communication choisira la future page, qui doit être accessible au plus grand nombre.



Nicolas Brunet.

Restaurant scolaire. En raison du départ à la retraite de Claudie Marceteau, l'organisation des agents a été revue. Johann Baranger fait le point sur les heures supplémentaires fait par tous les agents, en raison de la crise sanitaire : « l'organisation et les temps travaillés ont des conséquences sur notre comptabilité, ce qui est normal. Nous allons tout réadapter pour respecter les temps de travail ».

Travaux. Projet La Francette : « des lots n'avaient pas été attribués au dernier conseil, deux jugés trop onéreux, et un, infructueux ». Tout a été revu et le lot 2 (menuiserie) a été attribué à l'entreprise Bodin pour un montant de 24 829,55 € HT. Le lot 3 (couvertures) à construction Frafil Chatillon-sur-Thouet pour 20 34,91 € HT. Et le lot 10 (aménagement paysager et mobilier urbain) à la société M'RY

pour 151 470,40 €

Zone du Poirier. Des aménagements provisoires vont être mis en place. « Modifier l'utilisation du quartier va amener de la contrainte. Dans quelques mois, le temps que les habitants s'approprient la nouvelle signalisation, nous ferons un constat avec eux pour savoir ce que l'on laisse ou modifie. »

Cimetière. À Saint-Pardoux, il est prévu de refaire le fléchage et les panneaux de signalisation dans les allées du cimetière. « Plusieurs entreprises ont été consultées. Les tarifs étaient élevés ou la prestation peu qualitative. On avait laissé en suspens, mais l'entreprise Poitou décor nous a proposé exceptionnellement ses services pour un montant de 4 084,70 € ». Dans le futur, le cimetière de Soutiers sera revu.

Animation. Le Numérique Tour fédéré par la MAIF est maintenu les 3,4 et 5 février.